

Le 16 novembre 2015

Police de Laval
2911 Boul. Chomedey
Laval QC
H7P 0B8

Att.: Police de Laval division juridiques des bâtiments résidentiels (Référence TXT hypothèque)

Objet : Demande d'aide pour fraudes et expulsion illégale de domicile (EDPM219-DOC-B-TXT-1)

Précision de contenu : Poursuite(s) et conflit(s) d'intérêt(s)

La présente constitue une mise en situation pour une demande d'intervention(s) policières concernant l'expulsion de monsieur Pierre Michaud de son domicile en octobre 2010. La série de document qui va suivre vise à confirmer les actions criminelles et frauduleuses de la Caisse Populaire Desjardins. Le numéro partiel en référence pour notre dossier sera EDPM219*.

Note particulière : L'envoi de documents sera ciblés à Laval pour les raisons suivantes:

- Poursuites contre la régie de police de St-Thérèse de Blainville (dossier criminel) (à venir)
- Proximité d'un complément d'information(s) possible à Laval (SFL)
- Absence d'implication(s) des policiers de Laval dans la demande actuelle (neutralité)

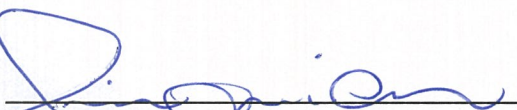
Cette lettre est une **demande officielle d'intervention** concernant le dossier d'expulsion de monsieur Pierre Michaud de sa résidence en octobre 2010 (219 Lauréanne Rosemère J7A 4X2). Nous sommes certains que les agissements des organismes ou individus qui seront cités dans nos documents le sont pour actions visant la détérioration de la qualité de vie de monsieur Pierre Michaud et pour ce faire l'utilisation d'actions frauduleuses et criminelles évidentes.

En bref nos demandes vise l'analyse des points suivants :

- **Analyse de gros bon sens** et vérifications des documents en référence reliés à cette lettre (documents disponible via le site wsnomade.com)
- Interprétations des actions de la Caisse Populaire. Documents qui seront transmis dans les jours prochains (documents existants et à venir)
- Demande précise de l'intervention sollicitée (à venir).
- Aide temporaire sécuritaire à l'hébergement ci-nécessaire.
- Demande de délais de monsieur Pierre Michaud pour repos avant la finalisation sur papier du retour de monsieur dans son domicile (à venir).
- Cadre des compensations pour préjudices (à venir).

En ce qui nous concerne les éléments présentés visent tellement l'évidence que nous comprenons difficilement la position et le refus de la caisse d'aider monsieur Pierre Michaud à retrouver rapidement son domicile de la rue Lauréanne. Toutes insertions d'action(s) visant l'augmentation du temps de résolution sera interprétées comme d'autre(s) motifs visant le cadre des compensations.

Agréer monsieur madame nos salutations distinguées.



Pierre Michaud, (PMI).

A.I.. : Services juridiques SFL (Avec insertion de délais) Permission de reproduction

C.C. : Services juridiques PMI

-----suite au verso-----

Options de communications actuels:

Par Internet : pmi@wsnomade.com
Par Internet : p.parker2010@laposte.net
Autre option (1) : Rencontre en personne sur demande.
Autre option (2) : Demande de communication par téléphone (votre numéro).



EDMP2190104122015PMICNAI

SÉCURITÉ DE DOCUMENT

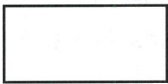
Sceau de transmission



0 4 DEC 2015

Date :

Sceau de Réception



Date :

Note(s) :

- PMI (1) (a venir)
- PMI (2) (a venir)
- PMI (3) (a venir)
- PMI (4) (a venir)
- PMI (5) (a venir)

Date de haut de page incorrecte
devrait être le 04-12-2015